



# Négociation rupture conventionnelle a la demande de l'employeur

Par **durisk**, le **11/06/2016** à **16:38**

Bonjour,

Après 2,75 ans de travail dans une grosse entreprise, suite à une divergence de point de vue celle ci me demande une rupture conventionnelle.

Au delà des indemnités legales, combien faut il négocier ? En supra légale ?

L'entreprise m'a aussi parlée d'un out placement, faut il le valoriser dans le supra légale usuel, ou le mettre en plus?

Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **11/06/2016** à **16:56**

Bonjour,

Déjà l'indemnité de licenciement prévue à la Convention Collective applicable si elle est plus favorable et qui doit s'appliquer pour une rupture conventionnelle peut être supra légale, autrement il n'y a pas de règle puisque c'est le résultat d'une négociation...

Si vous ne négociez pas tout avant la conclusion de la rupture conventionnelle et que cela n'est pas ratifié par écrit, vous risquez de ne pas pouvoir l'obtenir après le terme de la période de renonciation...